Histoire de Mohon La vente de Bodegat

Les Archives conservent l'acte de prise de possession des biens de Bodegat. En voici les passages les plus intéressants. Le document est trop long pour être rapporté en entier dans le bulletin.

Selon le document, l'acte de vente a été passé à Paris le 15 décembre 1732, officiellement pour cent mille livres, mais Bodegat avait été estimé 120 000 livres ; il n'est pas impossible que la différence ait été payée en dessous de table.

Pour la prise de possession, Charles-Marie du Plessis comte de Grénédan (paroisse d'Hillion) demeurant le plus ordinairement en son château de Grénédan est arrivé à La Trinité vers 10 h. du matin devant les notaires et les requis de le mettre en possession de la dite terre et seigneurie de Bodegat, juridiction et prérogatives.

A cette fin, a comparu Me Pierre Raffray, procureur, demeurant au bourg de Plurien institué par le contrat de vente pour la prise de possession.

Le procureur Pierre Raffray conduit d'abord Charles du Plessis à l'église de La Trinité pour le mettre en possession de la chapelle privilégiée appartenant à Bodegat : on fait de l'église, à gauche, côté nairie. "Dans la dite église s'est trouvé nombre de prêtres chantant l'office des morts et beaucoup de peuple y assistant."

" Après avoir adoré le Très Saint Sacrement, nous nous sommes transportés dans la dite chapelle (minutieusement décrite). Après avoir visité le tout, le dit Raffray s'est tourné vers le peuple et a déclaré à haute et intelligible voix que nous mettions le dit seigneur comte de Grénédan en possession de la dite chapelle, banc, prééminence et tous droits honorifiques qu'ont eus et que doivent avoir les seigneurs de Bodegat dans la dite église de La Trinité, sans que personne ait déclaré s'y opposer, dont nous avons rapporté le présent acte.

(à suivre)

30) Histoire de Monon La vente de Bodegat

Le dit Raffray conduit le seigneur Charles du Plessis de Grénédan dans l'auditoire de la juridiction, où il s'assoit dans le siège du juge, prenant ainsi possession du droit de rendre la justice à l'occasion de la foire de La Trinité.

Puis, ils se rendent dans la halle, prendre possession des droits de coutume et d'étalage.

De là ils vont dans une maison en haut de la halle (sans doute la maison de la famille Gaudin) Ils visitent les appartements, y font feu et fumée, mangent, ouvrent et ferment portes et fenêtres, bêchent dans le jardin coupent du bois. Le seigneur est ainsi installé dans sa maison.

" Après quoi, étant montés à cheval de compagnie nous nous sommes transportés au moulin de Caussac dépendant de la seigneurie de Bodegat, où le dit Raffray, ayant fait entrer le dit seigneur comte de Grénédan, fait clore et fermer les portes, fait feu et fumée, visité les deux tournants qui sont dans le dit moulin, ensuite fait lever la meule de chacun, fait lever les palles de la barquanne, tomber l'eau sur les roues, moudre les dits tournants et faire farine, ensuite les faire arrêter et après avoir abaissé les palles, le tout en aide du meunier...prend possession pareillement du droit de lit et conduit d'eau à la rivière de Ninian..."

" Du dit lieu, nous nous sommes transportés à l'emplacement de l'ancien château de Bodegat, qui est actuellement en pâtis ou espèce de prairie enclos par l'eau de la rivière Ninian. "

On voit d'après ce texte que le château de Bodegat n'existait plus déjà depuis longtemps.

Histoire de Mohon (53) La vente de Bodegat
Au bourg de Mohon

Du dit lieu (Bodegat) nous nous sommes transportés avec le dit seigneur comte de Grénédan au bourg de Mohon où s'exerce la juridiction de Bodegat et, y ayant mis pied à terre chez le sieur Orieux fermier général de la dite terre et seigneurie, nous nous sommes transportés ensuite dans le cimetière de l'église paroissiale de Mohon, les cloches sonnantes.

Le seigneur comte de Grénédan arrivé à la porte de la dite église, s'y est présenté Mr le prieur-recteur de la dite paroisse, en surplis, étole au col, avec messieurs les prêtres de la dite paroisse aussi en surplis pour recevoir le dit seigneur comte de Grénédan comme seigneur fondateur et prééminencier de la dite église, ce que faisant après que le dit sieur prieur a eu présenté la croix d'argent de la dite paroisse au dit seigneur comte de Grénédan pour l'adorer et qu'il lui eut présenté l'eau bénite, il l'a conduit dans l'église, fait entrer dans le sanctuaire où s'est trouvé au-devant du St-Sacrement un banc couvert d'un tapis avec deux cierges allumés aux côtés, sur lequel le dit seigneur s'est mis à genoux pour adorer le très St Sacrement et faire sa prière et ensuite dans les deux bancs de la dite seigneurie de Bodegat placés des deux côtés du sanctuaire. Après quoi, s'étant relevé, visitant la dite église, dans la principale vitre d'icelle, àcôté du grand autel est pour seul écusson les armes de Bodegat avec les alliances des anciens seigneurs de la dite terre, dans les murailles des deux côtés du sanctuaire deux autres écussons de la dite seigneurie de Bodegat et des deux côtés du dit sanctuaire sont deux voutes en embrasure dans les murailles qui couvrent deux tombeaux de la dite seigneurie de Bodegat, l'un couvert d'une pierre et l'autre de bois. Dans un pilier de la dite église à l'opposite de la chaire un pareil écusson et un autre semblable sur la porte d'en bas de la dite église.

Ensuite s'étant retourné à la balustrade du grand autel, le dit Raffray s'est tourné vers le public assemblé dans la dite église et a déclaré que nous mettions en possession réelle et effective le dit seigneur comte de Grénédan dans le droit de seigneur fondateur et prééminencier de la dite église et d'armoirie dans la principale vitre et sur les murailles d'icelle, à quoi nul n'est venu former d'opposition.

Après quoi le dit sieur prieur-recteur (Gillet et messieurs les prêtres ont chanté le Te Deum et conduit le dit seigneur comte de Grénédan à la porte de l'église.

Histoire de Mohon La vente de Bodegat

En sortant de l'église, le comte et sa suite traversent le cimetière et vont dans l'Auditoire de la juridiction de Bodegat qui joint le cimetière. Le seigneur s'assoit dans le siège de son tribunal en présence de Me Mayl, sieur de la Ville Aubry, conseiller au Parlement et sénéchal de la dite juridiction. Devant les promeneurs et le public assemblés le sieur Raffray donne lecture de l'acte d'acquisition de la terre et seigneurie de Bodegat par le comte de Grénédan. Il fait la longue énumération des droits et revenus attachés à cette seigneurie et affirme les droits de " Haute, Moyenne et Basse Justice " sur toute l'étendue de la seigneurie, avec le droit de tenue de plaids généraux en différents endroits.

Ils sortent ensuite de l'auditoire et vont examiner les " poteaux de justice " c'est-à-dire les gibets où on peut pendre les condamnés, car le seigneur de Bodegat a le droit même de condamner à mort : c'est la " Haute Justice ".

Ce sont deux poteaux de bois assemblés par des trépieds. A chaque poteau est attaché un carcan de fer et en haut il y a un écusson de blanc aux armes de Bodegat.

De là, le cortège se rend au moulin de Mohon sur le bord de la rivière de Ninian. Le meunier s'appelle Julien Macé. Le comte y remplit les mêmes formalités qui ont été racontées pour le moulin de Caussac.

Puis, ils vont à l'abbaye de St Jean des Prés près de la ville de Josselin. Là, ils sont reçus par Me Julien Mayl sieur de Chefdeville fermier de l'abbaye. Le sieur Raffray lui déclare qu'il vient mettre le seigneur comte de Grénédan en possession de la rente qui lui est due par l'abbaye : neuf boisseaux de froment rouge, neuf boisseaux de blé-seigle et neuf boisseaux d'avoine. Le sieur de Chefdeville répond n'avoir moyen pêchant le tout, néanmoins sans préjudice des droits de l'abbé. "en conséquence, nous avons porté au seigneur acte de possession de la dite rente. Signé en cet endroit du dit sieur de Chefde ville ; il n'a pas voulu signer de ce interpellé." Sans doute y a-t-il contestation ?

Histoire de Mohon La vente de Bodegat

Le Seigneur Charles du Plessis comte de Grénédan demeurant le plus ordinairement à son château de Grénédan, paroisse d'Illifaut, évêché de Dol a acheté la Seigneurie de Bodegat et en prend possession, ce qui nous est raconté dans unacte officiel long, mais intéressant...

Le comte et son cortège se sont présentés à l'abbaye St Jean des Prés en Josselin pour y faire valoir les droits du Seigneur...

De là, ils s'en vont à Guillac où Bodegat avait aussi des possessions.

Puis ils reviennent à Mohon, dans la grande pré du bourg : 200 journaux situés entre le Ninian, les prairies de Bodieu, la forêt de Lanouée et le chemin du bourg à la forêt.

" Ensuite, nous nous sommes transportés à la chapelle Saint Marc où, étant arrivés, les portes s'étant trouvées fermées, sans que personne de ceux qui s'y sont trouvés en eussent les clefs ni qu'ils eussent su qui pouvait les avoir, nous avons circuit la dite chapelle, ensuite monté dans la Chesnaye la Rabine où se tient une foire tous les ans, le lendemain du jour Saint Marc, ce que faisant le dit Raffray a déclaré à hauts cris que le dit Seigneur Comte de Grénédan se faisait mettre en possession de la dite chapelle, des honneurs, profits et émoluments y attribués de la dite Chesnaye, circonstances et dépendances, du droit de foire une fois l'an, d'y percevoir la coutume sur tous les bestiaux qui y sont vendus, comme aussi le droit d'y faire percevoir par juges le droit d'étalage sur toutes les marchandises qui y sont exposées, à peine d'exécution sur le champ pour le droit dû et généralement de tous les droits et attributions dûs à la seigneurie de Bodegat pour cause de la dite foire, sur tout quoi il ne s'est présenté personne pour y faire opposition.

Ensuite, le dit Raffray nous a conduit au lieu et emplacement où a toujours été et doit être les quatre pots en carré pour intersigne du droit de haute-justice.

Histoire de MOHON La vente de Bodegat

Sur le pâtis de St Marc, les quatre pots (=poteaux =potences) qu'on appelait encore les "fourches patibulaires" étaient là pour faire pourvoir aux petits voleurs et bandits de grands chemins. C'était le signe que le seigneur du lieu pouvait juger, condamner et faire exécuter sur place les fauteurs de crimes. Mais ils ne servaient pas souvent, le bois avait pourri et les pots étaient tombés depuis une vingtaine d'années selon les témoins.

Le cortège se dirige ensuite par la forêt de Lanouée jusqu'au bourg de Crédin. Evidemment tout cela ne se fait pas en un seul jour. On est à la fin de décembre et la nuit tombe vite. A la fin de l'acte il est noté que les procureurs, notaires et transports ont été payés pour six jours. Gaudin, notaire royal touche la plus grosse somme : 38 livres et 8 sols.

Le Seigneur de Bodegat avait les mêmes privilèges sur Crédin que sur Mohon. La même cérémonie se répète donc à l'église de Crédin. On est au 2 janvier 1733 et tout le monde a couché à Crédin. Ils arrivent à l'église à 9 heures du matin. Il y a là le curé Jean Samson et beaucoup d'assistants. " Après nos très humbles prières au Seigneur et avoir adoré le Saint Sacrement " (ainsi est raconté dans l'acte officiel)... le dit Raffray met le comte de Grénédan en possession de tous ses droits. Ils sortent du cimetière qui est autour de l'église comme partout et arrivent "dans un poste proche où se tiennent une fois l'an au mois de juillet les plaids généraux de la Seigneurie de Bodegat sur les hommes et sujets qui sont dans la paroisse de Crédin et dans celle de Noyal-Pontivy."

Arrivent ensuite les divers fermiers de Bodegat Gilles Josse de Kergouric doit chaque année deux sols, 4 boisseaux d'avoine, un chapon et 3 poules. Suivent une dizaine d'autres avec des fermages équivalents.

Ils vont ensuite à la chapelle St Yves dont personne n'a les clefs, là non plus. Ils en font le tour et inspectent les lieux. Puis ils se rendent au moulin à eau de Boismoreau situé sur la rivière d'Aoust dont le meunier est Joseph Lavessier. On visite, on accomplit les formalités d'usage : tournants, meules et barquannes...

Ils passent ensuite par Noyal-Pontivy et là s'arrête le récit du périple qui montre combien étaient étendus les droits et possessions de Bodegat.

Acte contrôlé et enregistré à La Trinité le 10 janvier 1733. Reçu 42 livres 3 sols

(58) Histoire de MOHON — Les Maîtres

Sur les très vieilles pierres tombales, on voit parfois le nom du défunt précédé des lettres N.H. ou H. H.

N. H. (NOble Homme) indique qu'il faisait partie de la noblesse, classe privilégiée jusqu'à la révolution de 1789.

H. H. (Honorable Homme) signifie que le défunt n'était pas noble mais qu'il faisait partie d'une classe respectée, proche des propriétaires et des privilégiés : les Maîtres. Le titre existe encore et il est d'usage de dire :" Maître Untel " à un notaire.

Sous l'Ancien Régime, on appelait "Maîtres" les notaires, les greffiers, les avoués, les procureurs fiscaux, les avocats et quelquefois un ouvrier habile qui, pour une oeuvre bien exécutée, avait reçu un diplôme de la corporation

(59) Histoire de Mohon — La calotte de St Ubald

Pendant ce temps, nous l'admirions à notre aise, nous jouissions de sa vue. Combien nous eussions donné pour que nos bien aimés parents eussent le même bonheur que nous ! Après avoir signé nos suppliques, le Saint Père prit entre ses mains une calotte qui se trouvait sur son bureau. Cette calotte était de soie blanche, semblable à celle qu'il portait sur la tête, mais enrichie d'un travail exquis en or, en argent et en soie de diverses couleurs. "Vous voyez, nous dit le Pape, c'est un cadeau qu'on vient de me faire... Je veux vous raconter quelque chose : nous avons en Italie un monastère qui appartenait autrefois aux Etats du Pape, mais on me l'a volé ; il y a dans ce monastère une statue de Saint Ubaldo, et beaucoup de personnes qui ont de la foi, car sans la foi on ne peut rien, sont guéries du mal de tête en se servant de bonnets qui ont été placés sur la statue de ce saint. Eh bien, les religieuses de ce monastère ont voulu me faire un présent, et elles m'ont envoyé cette calotte qui a d'abord servi au saint. En disant ces paroles, le Saint Père se l'est mise sur la tête, puis il a ajouté :"Mais je veux vous la donner comme souvenir, et comme relique... Voyez, voilà l'authentique qui atteste qu'elle a été mise sur la tête de Saint Ubaldo.

Mais je ne sais pas auquel des deux je la donnerai... Vous n'êtes pas frères ? -Non, Très St Père, mais nous sommes comme frères, du même pays, et nous sommes venus ensemble. -C'est cela ! Alors elle sera entre vous deux. Mais je vais vous donner encore à chacun une médaille."

Ce disant, le Saint Père s'est levé, s'est approché de nous et a ajouté :" Ce monastère de St Ubaldo est sur une haute montagne, vous pourriez bien y aller vous autres... car vous êtes jeunes et forts, mais moi je ne pourrais pas avec ma poitrine de pauvre vieillard monter jusque là... Ah je vais vous chercher des médailles !"

En même temps, le Saint Père est entré dans un autre appartement d'où il est revenu un instant après avec deux médaillons d'argent à son effigie et nous les a donnés... (à suivre)

Histoire de Mohon La calotte de St Ubalde

... Puis il nous a présenté la calotte de St Ubaldo, mais nous lui avons dit :" Très St Père, puisque cette relique a la vertu de préserver des maux de tête, daignez nous l'imposer vous-même ."

Au même instant, nous nous sommes agenouillés et le St Père nous l'a placée sur la tête, l'un après l'autre, en disant :" Liberet vos Deus ab omni malo capitis;" Ensuite il nous a mis les mains sur la tête et nous a dit :" Avec la grâce de Dieu, cette calotte peut préserver des maux de tête, mais non pas de tous. Il y a par exemple en Italie des révolutionnaires qui ont la tête chaude C'est aussi un mal de tête, mais c'est un mal moral, ce n'est pas un mal physique. Tenez, mes enfants, a-t-il ajouté, (en nous présentant nos suppliques et cette relique) vous pouvez aller maintenant." Et nous nous sommes retirés ivres de bonheur, sans songer même à lui baiser les pieds

En rentrant dans l'antichambre, nous y avons trouvé Mgr Bastide. "Oh ! comme vous êtes heureux, nous a-t-il dit, d'être arrivés dans ce moment ! Quel magnifique présent le pape vous a fait. C'e le prêtre qui est entré avant vous qui lui avait apporté cette calotte."

Au même instant, 3 ou 4 grands dignitaires, à la poitrine couverte de décorations, voyant notre bonne fortune, sont venus nous féliciter, en bon français, et ont admiré ce travail qui doit être le fruit d'une patience inouïe et d'une adresse merveilleuse.

Mais ce n'est pas tout. J'ai à vous annoncer que, d'après un traité conclu entre Vinvent et m vous devenez le possesseur de cette relique, pour la simple raison qu'entre vos mains elle pourra être employée pour les malades.

J'aurais bien voulu en faire l'acquisition pour ma paroisse et Vincent pour la sienne, mais plutôt que de tirer à la courte paille un objet si précieux, nous nous sommes arrêtés à un moyen terme et je ne suis pas moins heureux de la voir rester dans la famille de non plus cher ami, qu' l'Eglise de MOHON.

Elle vous sera expédiée le plus tôt possible

En attendant, croyez-moi toujours votre bien affectionné Jean-Baptiste OLIVAUX

Caporal aux Zouaves Pontificaux.

Histoire de MOHON Les Maîtres

Les plus nombreux étaient les notaires, fixés au milieu des populations et ayant souvent affaire avec les gens pour effectuer les transactions et les mutations de biens. Souvent même ils servaient de secrétaires aux nombreux illettrés de ce temps.

Comme ils étaient nombreux, les notaires ne se fixaient pas tous au bourg, mais parfois au fond des campagnes, dans les villages ; ils étaient ainsi assurés d'avoir une clientèle dans leur entourage. Cela ne les empêchait pas, du reste, d'avoir comme tout le monde, un peu de terre et quelques bêtes. On trouvait des valets et des chambrières à bon compte pour faire tout ou grande partie du travail.

Beaucoup de documents de ces notaires sont parvenus jusqu'à nous et sont conservés dans les archives départementales ou notariales. Il faut constater qu'ils s'acquittaient parfaitement de leur fonction. Les actes, rédigés souvent sur parchemins, sont bien écrits et rédigés en bon français : tout nous montre un homme du métier faisant consciencieusemnt son travail.

Tous ne s'enrichissaient pas facilement. Il y avait une forte concurrence et le travail n'abondait pas. A une certaine époque, les notaires à court de clientèle suffisante, suppose-t-on, se mirent à prendre divers emplois dans les Seigneuries. On les trouve alors comme fermier général, receveur, procureur fiscal, greffier...

A Mohon, comme partout, il y avait beaucoup de notaires. Leurs noms nous sont connus par les actes de baptêmes, de mariages ou de décès. On peut suivre les familles à la trace, à condition de consacrer beaucoup de temps à compulser les archives. Ce fut le plaisir de mon prédécesseur Mr l'abbé Joseph Guyot pendant les 25 ans qu'il passa à Mohon, de 1923 à 1948 et surtout pendant les 8 ans qu'il passa en retraite à Ploermel. Il a consigné le fruit de ses recherches dans deux gros registres où je n'ai qu'à puiser, heureusement pour les lecteurs du bulletin, car il aurait été impossible autrement d'écrire cette longue

Histoire de MOHON Les Maitres. GRUYER

Les notaires de ce nom habitaient surtout la Ville-Jaudoin ou Launay-Gland. Le premier qu'on trouve sur les registres est Allain, marié à Guillemette Ballavays. Il est sûrement mêlé à l'histoire de la construction de la chapelle. François Ballavays, sieur de l'Aubépine était sans doute son beau-frère. On dit que c'est le sieur de l'Aubépine qui a bâti la chapelle. Il y a 50 ans, il y avait un crâne sur le haut de l'armoire au fond de la chapelle et les anciens disaient :" C'est le crâne de L'Aubépine qui a bâti notre chapelle."

Par la suite, les deux familles se rapprochent encore. En I663, fut célébré devant Missire François Barre, le mariage de Maître François Gruyer sieur de l'Aubépine et de Julienne Pencolló. Cette fois le Maître a reçu le titre de noblesse (sans devenir noble cependant)

Histoire de Mohon Les Maîtres

Maîtres Houédin père et fils. Le premier, Raoul a tenu l'étude de I6I0 à I643. On note dans le registre :" Après avoir reçu les derniers sacrements de Messire Folliard, a été enterré dans la chapelle du Rosaire de l'église."

Son fils lui succède et il tient l'étude pendant 38 ans. Guillaume Houédin, baptisé le Ier mai I6I8, marié le 29 novembre I642 met sa signature comme témoin en divers mariages. Il est parrain le 2I mai I674 de Guillaume Coudus fils de Jean et de Guillemette Coudus. Décédé au bourg, il est inhumé lui aussi dans l'église le I2 mai 8I

Jean Prévet n'est connu que par son acte de décès le I3 mai I637. Il était apparenté à Missire René Prévot curé de Mohon de I628 à I634

Raoul Esluyart époux de Jacquette Cicquel est inhumé le I4 avril I640. Il avait eu deux enfants Yvon baptisé le Ier juillet I605 et Raouletto baptisée le 2I mars I6I8

Jean Boisadan On lit dans son acte d'inhumation le I2 novembre I65I :" Après avoir gagné le Jubilé à Rennes, étant de retour au logis, mourut de crise du coeur."

Les Davenet La famille Davenet a fourni des notaires à Mohon pendant I50 ans. Le premier en date est Jean Davenet qui signe, conjointement avec Robelot, Quello, Lanoine, un acte de reconduction de prêt en I555

Parmi les descendants, le plus connu est Gilles né le I6 juillet I625 de Jean et de Mathurine Brisseh. Il se marie le 23 février I648 avec Gillette Posrot de St Léry. Il s'intitule dans les actes : sieur de la Ville-Cado (près de Riolo) C'est dans ce lieu qu'il habitait. Il eut quatre enfants : Gilles, Etienne, Victor et Perrine. Il mourut à la V.Cado en I686 et fut inhumé à

Histoire de Mohon Les notaires de Coetmeur

Jean Launay, époux de Yvonne Morin. Son mariage eut lieu aux environs de I650 mais pas à Mohon. Sa fille Julienne se marie à l'âge de I8 ans avec Joseph Briand, notaire et arpenteur de la vicomté de la Gaptière en St Brieuc de Mauron le 28 septembre I67I. L'année suivante, il meurt le II novembre I672. Son fils Jean lui succède et occupe la charge pendant I7 ans. Il meurt le I5 décembre I689.

C'est alors un neveu qui lui succède : Guillaume Trémen, né le 27 avril I659, de Vincent et de Julienne Launay. Il se marie le 24 novembre I695 à l'âge de 36 ans, devant Missire Julien Launay prêtre. Il eut au moins 9 enfants. Au bout de peu d'années, il laisse l'étude de notaire à son frère Yves Dominique et il vient habiter au bourg. Il y eut des notaires à Coetmeur jusqu'à la révolution de I789. Le dernier notaire connu s'appelait Olivier Mathurin Coudu

Histoire de Mohon Les notaires de Tréfouet

Maître Mathurin Camart La famille Camart était originaire de Lauronant (C; du N.) Olivier Camart se marie le Ier février I629 devant Missire Jean Boudo, dans la chapelle de la Ville-Jaudoin, à Perrine Le Lièpvre (Lelièvre) née le Ier octobre I604, fille de Maître Jean et de Jeanne Rozo. Le parrain était Missire Pierre Chefdor recteur de Carpénéac ; la marraine, Guillemette Ballavays épouse de Maître Allain Gruyer. Au mariage, les témoins se nomment : Maître Julien Alot, Maître Allain Gruyer et Julien Le Lièpvre. Il est probable que le père de la mariée, Maître Jean Le Lièpvre tenait déjà étude à Tréfouet et qu'il céda la place à son gendre.

Le fils de Olivier Camart, Mathurin Camart se marie le II février I657 avec Jeanne Launay en présence de Missire Jacques de Langourla. Il s'installe comme notaire à Tréfouet. Il fit élever une croix au bout du chemin entre la Mulotière et la Ville-Jaudoin. On l'appelait la Croix-Camart. Maître Mathurin Camart finit ses jours à Tréfouet le 24 décembre I703. Sa femme Jeanne Launay mourut à la Mulotière le Ier février I705

Histoire de Mohon Les notaires de Tréfouet

Après les Camart, on a des Gicquel, mais le premier en date est fils d'une Le Lièpvre. Il est né le I7 mars I704 de Marc et de Françoise Le Lièpvre. Yves Hyacinthe a pour parrain un prêtre, le vénérable et discret Missire Yves Josse qui habitait Tréfouet. Son parrain lui apprit sans doute à lire et à écrire, ce qui lui permit de devenir notaire. Il n'en fallait pas plus en ce temps-là pour commencer, si ce n'est savoir aussi compter...

Il commença par être greffier à Bodegat et à la Touche-Berthelot jusqu'en I742. Ensuite, en I747, il est notaire à Tréfouet. Un de ses enfants, Jean eut pour marraine Jeanne Le Gal épouse de Olivier Gaudin notaire lui aussi.

Yves Hyacinthe meurt en I764. Après lui disparaît, semble-t-il, l'étude de notaire à Tréfouet.

Histoire de MOHON Les notaires

Maîtres Le Moine ou Le Moigne

On emploie les deux orthographes et ce n'est pas rare au I7ème siècle, pour désigner la même famille, ou la même personne. Plusieurs familles portaient ce nom à Mohon. L'une d'entre elles habitera longtemps la Mulotière et les villages environnants : Garnoüée, Coëtnéur, Coëtsèrvy. Le I6 février on note le baptême de Guillaume Le Moyne fils de Maître Vincent et de Guillemett Robelot. A la date du 25 novembre I669 on lit l'acte de sépulture suivant ;" Maistre Vincent Le Moigne confessé par Messire Germain Coudus subcuré, a été inhumé dans le chanceau de l'église en présence de Maistre Jean Le Moigne son fils, Mtre Jean Caignard, nobles gens Jullien et Guillaume Robelot, Jean-François Gruyer, Mathurin Ballavays.

Maître Jean Le Moine, fils de Vincent et notaire comme lui est établi à La Trinité. Au moment de la mort de son père il était "Fermier de Bodegat" c'est-à-dire chargé de récueillir les fermages : redevances en argent ou en nature pour les terres appartenant au seigneur de Bodegat. C'est ainsi que les "Fermiers Généraux" recueillaient les impôts pour le compte du Roy. Les fermiers étaient souvent plus durs que les vrais propriétaires.